



La sécurité dans les écoles en question

PAR JOFFREY VOVOS

COMMENT UN ÉLÈVE DE 16 ANS a-t-il pu s'introduire dans son lycée avec plusieurs armes à feu et des grenades ? C'est ce que devra dire l'enquête sur la fusillade de Grasse. Plus généralement, c'est la question de la sécurité dans les établissements scolaires qui est posée.

« Depuis les attentats, les mesures de protection ont été considérablement renforcées, et les établissements sont bien mieux préparés. C'est ce qui a permis d'échapper à Grasse à une véritable tuerie comme on peut en voir aux Etats-Unis », estime Philippe Tournier, secrétaire général du principal syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN.

« Il y a désormais une véritable culture de la sécurité à l'école, confirme Christian Chevalier, secrétaire général du syndicat d'enseignants SE-Unsa. On voit bien qu'au lycée Tocqueville, les élèves et le personnel ont eu les bons réflexes, les alertes par SMS ont fonctionné et les secours sont arrivés très vite sur place. »

Selon le ministère de l'Éducation, cet établissement général et technologique de 985 élèves avait déjà réalisé deux des trois exercices annuels de sécurité obligatoires. « Celui portant sur les risques d'attentat-intrusion, avec confinement des élèves, a eu lieu le 13 octobre », précise le rectorat de Nice. Le lycée, qui est équipé de caméras, avait par ailleurs fait l'objet d'un diagnostic de sécurité en juin.

ENTRÉES SURVEILLÉES ET CONTRÔLES VISUELS DES SACS

Depuis le déclenchement du plan Vigipirate sécurité renforcée, les entrées dans les écoles, collèges et lycées doivent être surveillées par un ou plusieurs adultes. Le ministère de l'Éducation demande également un « contrôle visuel des sacs ». Mais selon des élèves de Tocqueville, ce n'était pas le cas dans leur bahut. « En réalité, la plupart des établissements ne le font pas car c'est bien trop long. L'arrivée le matin dans un lycée, c'est comme si vous faisiez décoller en

même temps quatre Airbus A380 », souligne Philippe Tournier, lui-même proviseur dans un lycée parisien. C'est aussi, selon lui, ce qui empêcherait l'installation de portiques de sécurité. « Aux Etats-Unis, ils les ont abandonnés, c'était trop fastidieux. »

Christian Chevalier, également opposé à l'installation de ces appareils, pointe leur coût prohibitif : de 100 000 à 200 000 € par établissement. Ils créent par ailleurs des attroupements. « Or tout point de concentration est potentiellement une cible », rappelait récemment Eric Debarbieux, chercheur et spécialiste des violences scolaires. Confronté à la réticence des personnels d'éducation, Laurent Wauquiez, le président (LR) du con-

seil régional d'Auvergne - Rhône-Alpes, avait renoncé, en juin, à les expérimenter. A la place, il envisage l'installation de tourniquets avec badges. Ce qui peut limiter les intrusions, pas l'introduction d'armes par des élèves.

